



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°66**

Date de Publication
<b>23 MAI 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>23 MAI 2022</b>
Date de la convocation
<b>10 mai 2022</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.  
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT  
Mme MATEO à Mme le Maire  
Mme LOVERA à M. DE CANEVA  
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE  
Mme VEILEX à M. DENONFOUX  
M BOYER à M. FAVIER  
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

### **Objet : Personnel communal. Approbation de la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Cassis au profit du C.C.A.S..**

Madame le Maire expose à ses collègues que :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le C.C.A.S. fait face depuis plusieurs mois à des difficultés de recrutement pour assurer les remplacements ponctuels de l'agent chargé de la conduite de la navette « Adraïado » (transport collectif des séniors) et de l'agent chargé du portage de repas aux séniors (conduite et livraison).

Afin de permettre au C.C.A.S. d'assurer la continuité de ce service public indispensable aux usagers du service Séniors, la commune de

Cassis propose de mettre ponctuellement à disposition du CCAS de Cassis, par convention, des adjoints techniques municipaux pour effectuer ces remplacements.

La convention, objet de la présente, formalise les conditions de la mise à disposition.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition ci-annexée,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.